

DISPOSITIF D'HEBERGEMENT TRANSITOIRE, TEMPORAIRE ET GESTION LIBRE DU PAYS VOIRONNAIS



L'année 2008 a été une première année de fonctionnement selon les nouvelles modalités d'organisation de l'équipe. Celles-ci ont été redéfinies suite aux changements intervenus dans le cadre du plan PARSA transformant le Logis des Collines en CHRS.

Le rattachement d'un 0,6 équivalent temps plein de travailleur social, le passage à temps plein en secrétariat et l'intervention stabilisée des collègues de la maintenance ont contribué à faire de 2008 une année de fonctionnement intense, efficace et dynamique.

L'ensemble des personnes étant présentes sur la structure de Saint Jean de Moirans, cette organisation a permis de rompre le sentiment d'isolement vécu par les deux seules salariées présentes les années précédentes.

Elle permet une vraie vie d'équipe où la complémentarité des interventions contribue au bon déroulement du séjour des résidents. Les conditions matérielles de travail restent peu

fonctionnelles mais devraient trouver solution dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment porté par le Pays Voironnais.

Les conditions de vie des résidents ont été améliorées dans 21 des logements du Logis du Grand Champ à Saint Jean de Moirans par la rénovation complète des coins cuisines intégrées et le changement du mobilier.

La demande d'hébergement transitoire / temporaire en 2008

100 demandes ont été enregistrées. Elles font l'objet d'un traitement statistique par le logiciel COHPHRA géré par l'Observatoire associatif du logement.

16 commissions d'admission se sont réunies (toutes les 3 semaines), ont examinées 84 de ces demandes.

Elles ont émis des avis favorables, qui donnent alors lieu à une proposition d'hébergement dès qu'un logement adapté est disponible, ou des avis défavorables.

Un avis défavorable peut être motivé pour les raisons suivantes :

- Le ménage n'a pas pris contact avec la structure pour l'entretien préalable à l'examen de sa demande en commission.
- Le ménage n'est pas venu au rendez-vous proposé.
- Le ménage ne répond pas aux critères d'admission en RS.
- Le ménage ne relève pas du dispositif transitoire mais d'un autre dispositif (souvent CHRS).

Le taux de réponse en terme d'hébergement est de **31 %** par rapport à l'ensemble des demandes.

L'hébergement transitoire

Dispositif transitoire	Nom-
Nombre de ménages hébergés	59
Nombre de ménages présents au 1er janvier	28
Nombre de ménages entrés dans l'année	31
Nombre de ménages sortis dans l'année	33
Nombre de personnes hébergées	82

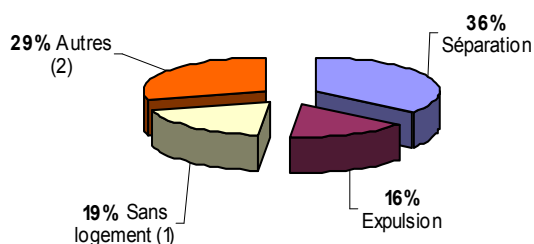
Cet hébergement a pour objectif de permettre l'accès à un logement de droit commun.

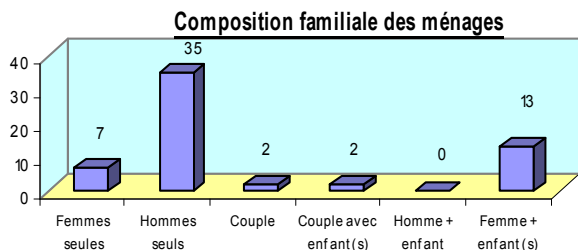
Le nombre de ménages hébergés en 2008 a diminué par rapport à 2007 (année qui avait cependant enregistré un nombre de ménages hébergés particulièrement élevé) passant de 76 à 59. Cette baisse se répercute évidemment sur le nombre d'entrées et de sorties. Sur l'ensemble des ménages hébergés, **huit sortent de dispositifs d'accueil d'urgence** (6 situations du Logis des Collines).

Motifs d'entrée en hébergement

Un peu plus d'un tiers des motifs d'entrée en hébergement en 2008 restent liés à une séparation et près de 20 % des ménages entrés en 2008 étaient dans des situations très précaires, sans solution de logement ou d'hébergement autre que les dispositifs d'urgence.

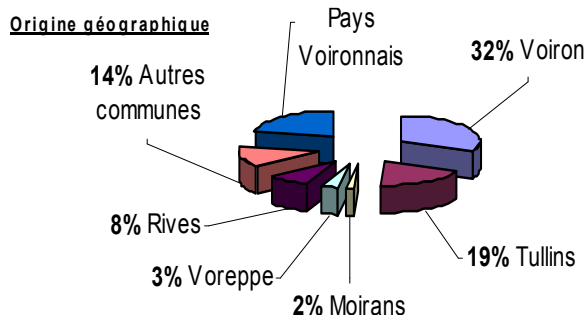
- (1) Sans logement (urgence, garage, camping...)
 (2) Autres (sortie hôpital, fin de bail, logement trop cher, décohabitation)





La répartition : isolés (79%) / famille (21%) est identique à 2007. Les isolés restent majoritairement des hommes. Les femmes seules avec enfants représentent 22 % des ménages hébergés. Elle sont très souvent bénéficiaires de minima sociaux.

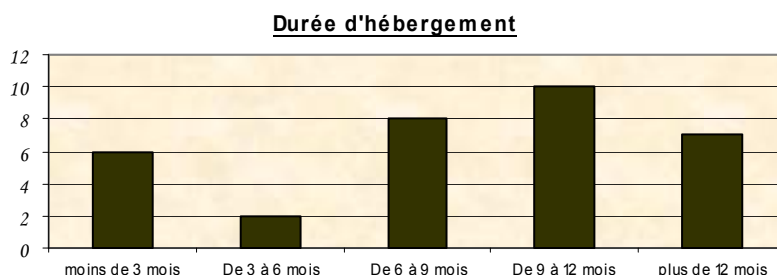
Les ménages sont essentiellement originaires du pays Voironnais (78%) avec les deux pôles urbains de Voiron et Tullins toujours les plus représentés. Les ménages hors pays voironnais sont soit issus des communes limitrophes, soit ont un lien avec le territoire (familial ou professionnel). Le public issu du dispositif d'urgence du LDC souhaite lui rester sur un territoire dont il n'est pas forcément originaire mais où il a pu trouver des repères et tisser un réseau relationnel.



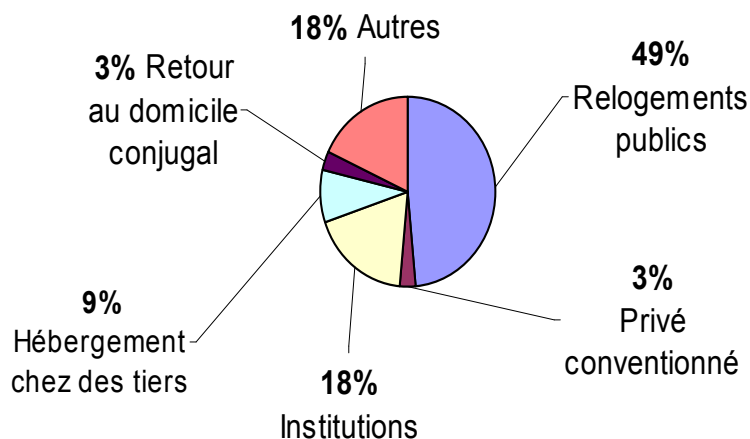
Ressources à l'entrée des ménages hébergés	Nombre	%
Minima sociaux	29	49%
Liées au travail (IJ, retraite, Assedic, salaire, CNASEA, invalidité)	30	51%

Nous constatons une précarisation de la situation financière des ménages hébergés puisque 49 % d'entre eux sont bénéficiaires des minima sociaux (34 % en 2007). Les ressources liées au travail sont peu élevées en montant et souvent précaires (CDD, intérim, Assedic, contrats d'insertion). La faiblesse des ressources est évidemment un frein au logement et ces budgets de survie laissent peu de place à l'imprévu.

33 ménages sont sortis d'hébergement en 2008.
Le séjour le plus court a été d'un mois, le plus long de 42,2 mois.
La durée moyenne d'hébergement est de **10,3 mois**.
Plus de la moitié des ménages (54,5 %) ont une durée d'hébergement comprise entre 6 et 12 mois.



Relogements



Les relogements dans le secteur public représentent près de la moitié des solutions de sortie (16 ménages). L'attention de la commission sociale du CLH, des services logements des communes et des bailleurs aux situations de ménages hébergés explique ces résultats.

Pour la première fois, nous avons été confrontés à des départs de résidents (4) sans qu'ils nous en parlent et sans avoir aucune information sur les solutions de sortie. Ils se sont produits alors qu'il n'y avait pas de situation conflictuelle avec la structure. Les personnes sont parties en laissant, qui plus est, des affaires dans les hébergements mis à leur disposition. C'est un phénomène que nous avons peu connu auparavant. Par ailleurs, parmi les solutions de sorties « autres » ou « institutions », nous retrouvons : 2 orientations CHRS, 1 entrée en pension de famille, 1 hospitalisation d'office, 1 exclusion pour violence, 1 situation reprise en ALT par un CCAS et une orientation en famille d'accueil. Ces situations confirment le constat sur lequel nous reviendrons, d'une massification des problèmes des ménages hébergés en transitoire.

L'hébergement temporaire

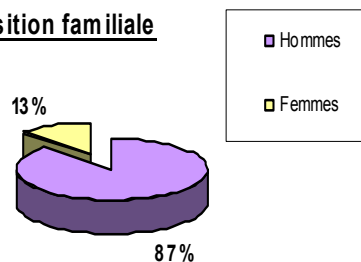
Dispositif temporaire	Nombre
Nombre de places	3
Nombre de personnes hébergées	8
Nombre de personnes entrées en 2008	5
Nombre de nuitées réalisées	1077
Nombre de ménages sortis	5

L'activité hébergement temporaire a connu un important changement en 2008. Le Relais Ozanam a, en effet, dénoncé la convention qui nous liait au PAO de l'agglomération grenobloise du fait de l'absence de tout financement autre que l'ALT sur ce dispositif. Nous avons cependant conservé le principe de **trois hébergements temporaires** au Logis du Grand Champ. L'orientation des ménages sur ce type d'hébergement a été faite par la commission d'admission commune aux dispositifs transitoires et CHRS.

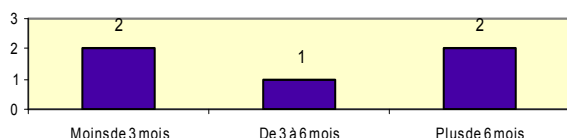
Le nombre de nuitées réalisées est inférieur à celui de 2007 puisque le nombre d'hébergement temporaire a été diminué à 3 unités en cours d'année. Parmi les 8 ménages hébergés, **3 sortaient de dispositif d'accueil d'urgence**.

Les hommes sont largement majoritaires en accueil temporaire.
100 % des personnes hébergées sont des isolés.

Composition familiale



Durée d'hébergement



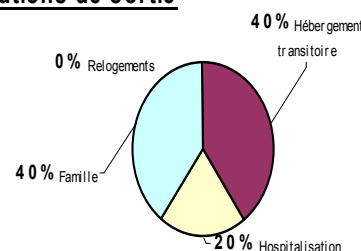
La durée moyenne d'hébergement pour les ménages sortis en 2008 est de **4,4** mois. Elle est très faible, notamment quand on la compare aux structures de l'agglomération grenobloise mais elle repose sur un nombre de ménages très limité.

L'objectif de l'hébergement temporaire est de permettre une évaluation des besoins de ces personnes afin de rechercher une orientation adaptée, une solution plus durable d'hébergement ou de logement.

La durée très courte d'hébergement explique qu'il n'y ait pas de solution de relogement trouvée à l'issue d'un hébergement temporaire mais d'autres types de réponses.

- Relogements
- Hébergement transitoire
- Hospitalisation
- Famille

Les solutions de sortie



Les constats marquants sur ces deux types d'hébergement

Nous sommes de plus en plus confrontés à des situations de personnes souffrant de troubles psychiques, prises en charge ou pas en terme d'accompagnement spécifique. Pour certaines d'entre elles, l'hébergement dans notre structure a eu des conséquences importantes sur leur état de santé. En effet, ces personnes ont besoin d'un cadre rassurant, accueillant, de professionnels à leur écoute au quotidien. Nous ne disposons pas de moyens matériels et humains suffisants pour accompagner ce type de public. Ces personnes se retrouvent isolées et leur santé se dégrade.

L'une d'entre elles a tenté de mettre fin à ses jours. Une autre a eu une crise de violence dans son logement et cela a eu des conséquences non négligeables pour elle (exclusion) comme pour les autres personnes hébergées (angoisse, insécurité). Enfin, une troisième a nécessité un accompagnement soutenu au quotidien et une hospitalisation d'office a finalement été nécessaire.

Cela pose des questions sur le type de réponses adaptées qui peuvent être apportées aux personnes souffrant de troubles psychiques, comme par exemple, le développement des appartements thérapeutiques et la mise en place de personnel santé dans les dispositifs classiques.

Par ailleurs, nous constatons comme l'ensemble des acteurs de l'hébergement en résidence sociale, une intensification des problèmes des ménages hébergés. De nombreuses situations cumulent plusieurs problèmes : surendettement et gestion budgétaire, insertion professionnelle, addictions, souffrance psychologique, santé physique et quelquefois des comportements violents.

Malgré l'implication des travailleurs sociaux référents, nous sommes de plus en plus souvent amenés à certains moments à faire des accompagnements (y compris physiques) de personnes. Nous sommes les interlocuteurs les plus proches, les plus facilement interpellables mais également les plus rapidement témoins de la dégradation de certaines situations, en particulier en terme de santé. Notre intervention peut alors être considérée comme un véritable accompagnement éducatif qui va bien au-delà de la notion de régulation sociale telle qu'elle est définie dans la charte des résidences sociales agréées PALDI.

L'hébergement en gestion libre

Le dispositif gestion libre a pour objet de mettre à disposition un logement équipé pour une durée de trois mois renouvelable, à des salariés en CDD ou CDI :

- arrivant dans le pays voironnais dans le cadre d'un emploi, d'une mutation professionnelle,
- en situation de séparation, le temps de retrouver un logement.

Ces personnes ne doivent pas rencontrer de difficultés sociales, personnelles ou financières nécessitant un accompagnement social.

Les chiffres 2008 :

↪	14 demandes	
↪	4 ménages présents au 1^{er} janvier 2008	
↪	14 ménages hébergés	Durée moyenne d'hébergement : 9,9 mois
↪	10 entrées	
↪	10 sorties	

Nous ne pouvons que constater l'intérêt de ce type d'hébergement qui semble répondre à un réel besoin sur le territoire notamment par rapport à la proximité de la zone d'activité de Centr'Alp. Il est bien repéré par les services logements des communes qui n'hésitent pas, lorsqu'elles sont sollicitées pour une demande de logement par ce public, à renvoyer sur notre association le temps de trouver une solution de logement durable.

Et en 2009 ?

Nous avons pu constater lors du dernier trimestre 2008, les premiers effets de la crise financière sur nos résidents par l'arrêt brutal de missions intérimaires, le non renouvellement de CDD, la non transformation de CDD en CDI .

Le montant de minima sociaux est de plus en plus en décalage avec la réalité du coût de la vie et rendent complexes les solutions de sortie vers le relogement quand les montants de loyers, y compris de certains logements sociaux, sont manifestement inadaptés aux ressources des hébergés.

L'accès aux soins n'est pas moins difficile pour les personnes ne pouvant bénéficier de la CMU Complémentaire . Dans un budget de survie, la cotisation à une mutuelle n'est pas priorisée et entrave la prise en compte des problèmes de santé qui est pourtant essentielle.

Nous avons du mal à imaginer que les choses seront plus aisées pour les ménages hébergés en 2009.

Le seront-elles plus pour les structures d'hébergement dans un contexte économique général difficile où nos financeurs locaux peuvent eux-mêmes être amenés à faire des choix budgétaires face à la réduction de leurs propres ressources ?

Dans ce contexte morose, la mise en oeuvre de la loi DALO et notamment la mobilisation effective de l'ensemble de la réservation préfectorale de logements sociaux pour les plus démunis a été une note d'espoir qui, nous l'espérons, se poursuivra en 2009.

Nous avons eu par ailleurs la confirmation par la communauté de communes du Pays Voironnais du maintien du projet de rénovation du bâtiment de Saint Jean de Moirans. Nous ne savons pas à ce jour quels éléments du projet global initial ont été retenus mais nous comptons beaucoup sur cette requalification pour améliorer (en 2010 ?) les conditions de vie des résidents et de travail pour les salariés.

CAPACITE DU DISPOSITIF

30 hébergements transitoires : 24 T1 et T1' à St Jean de Moirans, 1 T1 bis à Rives, 1 T1 bis à Moirans, 2 T1 bis à Tullins et 2 T1 bis à Voiron.

3 hébergements temporaires : 3 T1 à St Jean de Moirans.

6 hébergements en gestion libre : 6 T1' à St Jean de Moirans.

*« L'utopie est la
réalité de demain »*

Victor Hugo